

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 22 (1982)

Artikel: Le sanctuaire du Cigognier
Autor: Bridel, Philippe
Kapitel: 4: Les substructions du portique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835514>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHAPITRE QUATRIÈME

Les substructions du portique

Les fondations du vaste portique en Π encadrant la cour qui s'étend au sud du temple, repérées par endroits dès le milieu du XVIII^e siècle¹, n'ont été identifiées comme telles qu'en 1919², lors de l'exploration de la branche nord-est. L'ensemble du dispositif entourant la cour sera dégagé, à l'exception de quelques tronçons, durant les campagnes de 1938-1940³. Les sondages de contrôle que nous avons pratiqués en 1975-1977 nous ont fourni cependant quelques éléments nouveaux qui viennent compléter le plan du dispositif, arasé au-dessous du niveau de circulation, et préciser notre connaissance du mode de construction mis en œuvre (Pl. 75.1). Toutes ces observations prendront leur juste valeur lorsqu'il s'agira de proposer une nouvelle restitution de l'élévation du monument qui échappe aux erreurs grevant les tentatives de Louis Bosset ou de Georg-Theodor Schwarz⁴.

1. Nivellement, drainages et fondations (Pl. 76.1)

Les substructions du portique, qui se réduisent aux fondations du stylobate et du mur de fond, n'ont fait qu'entamer très localement les sols des constructions antérieures au sanctuaire, dont l'élévation est encore, par places, conservée sur quelques assises. Aussi pouvons-nous assez aisément reconstituer la topographie du site peu avant la mise en chantier du portique et de la cour, qui doit être à peu près contemporaine de celle du *podium*. Le terrain présentait une déclivité d'ouest en est, révélée par une différence de niveau atteignant 1,50 m entre la construction ensevelie sous le portique ouest (sol à $\pm 451,50$) et celles de l'angle nord-est de la cour et du portique (sol à $\pm 450,00$). Dans la cour, les bâtiments antérieurs ont été arasés à la cote $\pm 450,90$, pour permettre un nivellement à la hauteur du sommet de l'égout n° 1 ($\pm 451,00$). Le niveau de travail ménagé par les bâtisseurs se situe cependant à la cote $\pm 451,15$ dans l'angle nord-est du portique, et $\pm 452,00$ dans le portique ouest, prouvant ainsi que la déclivité originale du terrain fut, dans un premier temps, conservée. L'étude des canaux de drainage ménagés sous les murs de stylobate ou au pied des murs de fond du portique vient confirmer cette remarque, tout comme la profondeur à laquelle seront poussées les fondations, plus importante à l'est qu'à l'ouest.

Procédant de même manière que pour la construction du *podium*, les ingénieurs ont sans doute commencé par faire établir des fossés collectant les eaux souterraines rencontrées lors du creusement

¹ Cf. *supra*, p. 9-10, 13.

² Fouilles P. Schazmann et L. Bosset, 1919 et 1921. P. Schazmann, *JSGU* 12, 1919/20, p. 93-94; id., *ibid.* 13, 1921, p. 63-65; L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 9-12.

³ L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 15-17 = *JSGU* 32, 1940/41, p. 35-37.

⁴ Schwarz, *Kaiserstadt*, p. 68-72.

des tranchées de fondation du stylobate. L'égout n° 1 reçut celles des branches est et ouest, alors que le collecteur périmétrique du *podium* semble avoir évacué celles captées sous les murs de stylobate nord-est et nord-ouest. Le fossé de construction des murs de fond du portique fut sans doute drainé de la même manière, en tout cas pour la branche est, fondée au niveau le plus bas. Le terrain ainsi asséché à la cote $\pm 449,00/449,30$ pour la partie est, $\pm 450,00/450,10$ pour la partie ouest, la construction proprement dite pouvait débiter par la mise en place d'un réseau de pilotis de chêne tout aussi serré que celui qui supporte le *podium*, et couronné tout comme lui de deux ou trois assises de boulets, calés à sec pour permettre la remontée des eaux dans les canaux de drainage. La semelle du mur désormais établie, les fondations de maçonnerie pouvaient s'élever en toute sécurité.

2. Les murs de stylobate

(Pl. 78.1)

Délimitant une cour de $79,10 \times 61,55$ m environ (266×207 p.), le mur de stylobate du portique présente une largeur variant entre 11 et 12 p. environ (3,24 et 3,54 m), selon qu'il est fondé plus ou moins profondément et qu'il renferme un égout plus ou moins important.

Bâtie sur une longueur de 29,80 m environ (env. 100 p.) à partir du parement de la face est du *podium*, et chevauchant l'égout périmétrique, la branche nord-est, explorée jusqu'aux fondations à la cote $\pm 449,10$, renferme un canal dont la section nous reste inconnue. Il a été en effet muré lors des travaux de réfection de 1941, et nous n'avons pu vérifier s'il débouchait dans l'égout n° 3, dont nous reparlerons plus loin. Son déversoir, aujourd'hui condamné, que nous avons observé dans le mur montant du tronçon oriental de l'égout périmétrique du *podium* (seuil à $\pm 449,33$), semble plutôt indiquer un écoulement d'est en ouest et un gabarit peu important. Cinq assises de gros moellons liés au mortier constituent la semelle de ce stylobate nord-est et forment ressaut sur le parement intérieur du mur, dont la largeur maximum atteint ainsi 3,87 m. Dès la sixième assise ($\pm 449,64/70$), l'appareil est en moellons plus petits et plus réguliers, de même module que ceux utilisés pour le soubassement du *podium*. Le mur ne mesure alors plus que 3,33/3,39 m de largeur, soit un peu plus de 11 p. Au niveau de la dixième ou de la douzième assise ($\pm 450,60/450,80$) selon les emplacements, la tranchée de fondation a été remblayée de part et d'autre de la maçonnerie et couverte d'un lit de mortier offrant aux bâtisseurs une surface plane et solide pour y dresser les échafaudages nécessaires à la poursuite de la construction. Lors de la première exploration de ce mur en 1919, il cotait encore au sommet un maximum de $\pm 452,47$ et présentait, tout comme en 1938-1940, les traces de deux gradins. A la cote $\pm 451,60$, le parement sud marquait en effet un retrait de 1,03 m ($3\frac{1}{2}$ p.), puis s'élevait de 0,50 m ($1\frac{2}{3}$ p.) environ, pour accuser un nouveau retrait de 0,69 m ($2\frac{1}{3}$ p.) et culminer finalement, 0,68 m plus haut, à la cote $\pm 452,78$. Il supportait, à un niveau un peu plus élevé ($\pm 452,89$), les lourdes dalles de pierre de La Molière (ép. 0,373 m = $1\frac{1}{4}$ p.) formant le stylobate proprement dit. Comme l'indiquent les traces qui ont subsisté dans le mortier du mur de stylobate symétrique, au nord-ouest⁵, les autres degrés de maçonnerie étaient eux aussi couverts de dalles. Le profil définitif de cette sorte de *crèpis* à degrés est difficile à restituer, tout comme le dispositif exact des blocs qui la constituaient; si les contremarches de maçonnerie n'ont pas partout les mêmes dimensions, ces irrégularités devaient disparaître lors de la pose du revêtement de molière. Nous avons retenu une solution simple (Pl. 78.3): quatre dalles, la première haute de 0,446 m ($1\frac{1}{2}$ p.), les trois autres de 0,373 m ($1\frac{1}{4}$ p.), qui s'encastrent peut-être les unes dans les autres par un système de feuillure. Une *crèpis* à quatre degrés est ainsi ménagée, le premier gradin ayant une foulée de 0,892 m (3 p.), les deux suivants une largeur utile de 0,694 m ($2\frac{1}{3}$ p.) ou de 0,595 m (2 p.) selon que la dernière, faisant office de stylobate, atteignait une largeur minimum de 1,04 m ($3\frac{1}{2}$ p.) ou, débordant la base de la demi-colonne du portique, de 1,29 m ($4\frac{1}{3}$ p.). La deuxième solution nous paraît la plus probable. Il semble que tous ces blocs de grès de La Molière aient été récupérés. On retiendra finalement qu'avec un premier degré situé environ

⁵ Cf. *infra*, p. 45 et Pl. 4.1; 5.1; 6.1, 2.

1,15 m au-dessus du niveau de la cour et des marches de près de 0,40 m de hauteur, le mur de stylobate ne peut en aucun cas assurer le passage du portique à la cour du sanctuaire⁶.

Les autres tronçons du mur de stylobate, explorés en 1938-1940, présentent un dispositif comparable. La branche est renferme un égout de section importante (h. 1,34 m = 4 ½ p.; l. 0,59 m = 2 p.), couvert d'une voûte en plein cintre apte à supporter le poids des lourdes dalles des deux premiers degrés de la *crèpis*, et de facture analogue à celle de l'égout périmétrique du *podium* (Pl. 14.1). La largeur totale du mur de stylobate atteint de ce côté 3,57 m (= 12 p.) à la base ($\pm 449,00$ au nord, $\pm 449,32$ au sud)⁷; un premier retrait de la maçonnerie (à la cote $\pm 449,88$ sur la face ouest et $\pm 450,60$ sur la face est) ramène sa largeur à 3,42 m (11 ½ p.), puis un second, sur le parement est uniquement ($\pm 451,11$), à 3,35 m (11 ¼ p.). Les contremarches de la *crèpis* sont entièrement détruites, mais on peut admettre que le profil du stylobate était le même sur les trois côtés de la cour. L. Bosset avait retenu cette solution dès 1940 et fait reconstruire l'angle nord-est du portique en conséquence.

Drainant les eaux souterraines du sud au nord⁸ tout au long des 66,76 m (224 ½ p.) du stylobate est, l'égout n° 3 recoupe l'égout n° 1 coulant d'ouest en est, rehaussé sur quelques mètres et muni d'un trou de visite lors de la construction du sanctuaire (Pl. 15.1, 2). Poursuivant sa course au-delà de son confluent avec l'égout n° 1, ce canal oriental atteint l'angle nord-est du stylobate d'où, après deux coudes successifs et opposés, il traverse obliquement le portique nord-est (Pl. 14.2, 3) pour se diriger, après un dernier coude, en direction du nord-est et rejoindre sans doute le collecteur du *decumanus* séparant les *insulae* 25-30 et 31-36. La faible pente qu'il accuse (0,25%) nous suggère qu'il faisait plutôt office de canal de décharge de l'égout n° 1, assurant l'écoulement d'un trop-plein éventuel vers le réseau des égouts situés au nord du sanctuaire. Le remodelage de la topographie originale du site a sans doute nécessité l'établissement d'un tel canal de sécurité; son appareil soigné et son gabarit qui dépasse largement celui des autres canaux-drains du portique présupposent en tout cas une fonction et un débit particulièrement importants. C'est du moins l'hypothèse que nous retiendrons, après avoir remarqué que le dispositif du portique ouest, parfaitement symétrique en plan, est plus rudimentaire quant à son système de drainage.

Les maçonneries du stylobate nord-ouest n'ont été dégagées que sur quelques mètres en 1938-1940, livrant l'angle nord-ouest de la cour, d'une part (Pl. 13.2), et l'amorce de la construction au contact de la face ouest du *podium*, de l'autre (Pl. 10.3). Le profil des contremarches de la *crèpis* à trois degrés était parfaitement conservé, avec la trace des dalles de revêtement, et seules les dernières assises du massif de maçonnerie avaient souffert de l'enlèvement du stylobate proprement dit. Les fondations, poussées à la cote $\pm 450,10$ seulement, en raison d'une remontée du terrain naturel, déjà signalée, sont établies sur un pilotis serré; leur largeur ne dépasse pas 3,35 m (11 ¼ p.). Au-dessus du retrait ménagé sur la face nord du mur à la cote $\pm 450,40$, les deux parements ne sont plus distants que de 3,27 m (11 p.). Le parement méridional, avec ses retraits successifs de 1,01 m et 0,63 m aux cotes $\pm 451,70$ et $\pm 452,12$, ménage les deux contremarches inférieures supportant les deux premiers degrés de la *crèpis* et laisse au massif qui portait la troisième marche et le stylobate proprement dit une largeur de 1,63 m (5 ½ p.). Les vestiges conservés culminaient à $\pm 452,44$ dans l'angle nord-ouest, $\pm 452,53$ au voisinage immédiat du *podium* du temple. Développé sur 29,30 m (98 ½ p.) à l'ouest du parement de grès de La Molière habillant le *podium*, ce fort mur était drainé par un petit canal (réservé à la base de la construction, dans la masse de la maçonnerie) qui s'écoulait d'ouest en est vers le tronçon occidental de l'égout périmétrique, où son déversoir a été repéré en avril 1939⁹. Peut-être était-il aussi raccordé à l'égout n° 1 par l'intermédiaire du drainage ménagé sous le stylobate ouest.

⁶ Il faudrait ménager quatre ou cinq marches en contrebas du premier degré, ce qui aurait entraîné la construction d'un massif de fondation en avant du stylobate. Mais nous n'avons pas trace d'un tel dispositif. Les dimensions de ces degrés rappellent plutôt les gradins des théâtres ou des amphithéâtres; cf. Crema, *Architettura*, p. 79, et, pour Avenches, Schwarz, *Kaiserstadt*, p. 56 (amphithéâtre) et 62 (théâtre).

⁷ Piédroit externe l. 0,67 m = 2 ¼ p.; canal et ressaut de fondation du piédroit interne l. 0,59 m = 2 p.; mur de stylobate l. 2,30 m = 7 ¾ p.

⁸ Niveau restitué du radier à l'extrémité sud du stylobate selon le niveau du sommet des pilotis du mur sud: $\pm 449,30$; niveau du radier à l'intersection des deux égouts: $\pm 449,16$; à 8 m au sud de l'angle nord-est du stylobate: $\pm 449,07$; au débouché du mur extérieur du portique nord-est: $\pm 449,00$.

⁹ Plan MRA 1940/027: coupe sur le regard du mur de stylobate, avec descenderie de la cour à la cote $\pm 450,78/450,70$; linteau du canal du portique $\pm 450,30$, radier à $\pm 450,00$ (restitué); plan MRA 1940/043: radier à $\pm 450,06$; l. 0,18 m, h. 0,18 m pour le déversoir d'un canal adjacent de provenance inconnue, peut-être drainage de la cour.

Construit selon le même procédé, ce mur fermant la cour à l'ouest est à peine plus étroit que le précédent (3,33 m = env. 11 ¼ p. à la base cotant $\pm 450,10$, 3,23 m = 10 ⅝ p. au-dessus du retrait du parement ouest, à la cote $\pm 450,40$); il renferme sur toute sa longueur (66,31 m = 223 p., dimension restituée graphiquement) un caniveau qu'on a pu étudier dans sa partie méridionale où il est en grande partie éventré (Pl. 13.3, 4). Les tronçons nord et sud de ce canal de drainage débouchaient tous deux dans l'égout n° 1, rebâti à cette occasion sur quelques mètres¹⁰ (Pl. 13.1).

3. Les murs de fond (Pl. 78.1)

Construits de la même manière et détruits au même niveau que les murs de stylobate, les murs de fond du portique sont beaucoup plus étroits, bien qu'ils aient atteint près de 12 m d'élévation¹¹. Les fondations, sur pilotis et boulets, ont été poussées à la même profondeur que celles du stylobate ($\pm 449,00/449,32$ à l'est, $\pm 450,00/450,10$ à l'ouest), mais le système des canaux de drainage, encore mal connu, semble établi à l'extérieur de la maçonnerie, trop étroite pour les contenir. Les murs montants, dont l'épaisseur varie de 0,84 à 0,92 m (environ 3 p.) au-dessus du dernier ressaut de fondation¹², reposent sur une infrastructure de même appareil régulier en petits moellons, large de 1,04 à 1,10 m (3 ½ à 3 ¾ p.) et débordant d'¼ à ⅝ p. sur les deux parements de l'élévation. Dans le portique nord-est, où nous avons pu observer la base de ces substructions, elles présentent une semelle de gros moellons, en débord de 0,30 m (1 p.) environ sur le parement sud, dès la cote $\pm 449,00$, assise sur le pilotis. Le long du mur est, au sud de l'escalier nord-est et près de l'angle sud-est, nous avons repéré un petit canal de drainage, qui courait sans doute tout le long de la base du parement extérieur de ce mur (Pl. 15.3)¹³. Il déversait les eaux collectées le long du tronçon sud dans l'égout n° 1, se poursuivait le long du tronçon nord pour s'écouler finalement au nord de l'angle du portique, où il a été relevé en 1940, avec un gabarit plus important¹⁴. Faut-il supposer un dispositif semblable pour la branche ouest du portique? Eu égard à la remontée du terrain naturel dans le secteur ouest du sanctuaire, ce n'est peut-être pas nécessaire. Nous ne savons rien du drainage des murs nord-est et nord-ouest, sinon que l'égout oblique, issu du tronçon est de l'égout périmétrique du *podium*¹⁵, et la partie septentrionale de l'égout n° 3 ont pu assurer le contrôle de la nappe aquifère dans le secteur le plus bas, au nord de la branche nord-est du portique.

Disposés pour assurer au portique une largeur en œuvre de 30 p., les murs extérieurs sont distants de 8,30 à 8,46 m du parement des murs de stylobate et se développent sur une longueur en œuvre de 38,13 m (env. 128 ¼ p.) pour la branche nord-est (Pl. 16.1), 37,78 m (env. 127 p.) pour la branche nord-ouest, 73,45 m (env. 247 p.) pour le tronçon est (Pl. 16.3) et 73,09 m (env. 245 ¾ p.) pour celui de l'ouest (Pl. 16.4). La légère dissymétrie des branches nord-est et nord-ouest du stylobate ne se trouve donc pas corrigée lors de la construction des murs de fond du portique. Leur face externe présente, aux angles nord-est et nord-ouest, des contreforts qui devaient former des pilastres en élévation. Au milieu de chacune des branches du portique, une chambre annexe ou exèdre est bâtie, formant saillie sur le mur de fond (Pl. 15.4; 16.3, 4)¹⁶. Seules en subsistent les fondations, de même type que celles du mur

¹⁰ Plans MRA 1940/087 et 114, avec une coupe; pilotis à $\pm 450,08$; l. des fondations: 3,57 m = 12 p.; radier de l'égout à $\pm 450,24$; l. du mur de stylobate proprement dit: 2,50 m = 8 ½ p. jusqu'à la troisième assise de grands moellons ($\pm 450,40$); retrait de 0,065 m sur le parement ouest, puis 6 assises de petits moellons et nouveau retrait de 0,12 m à la cote $\pm 451,04$, ramenant la largeur du mur à 2,315 m, non compris le canal, large de 0,40 m et son piédroit oriental, un mur de 0,60 m de largeur. En hauteur, le caniveau devait atteindre 0,59 m = 2 p. au moins; puis la maçonnerie, par un dispositif en encorbellement, venait recouvrir le canal pour assurer au stylobate la largeur de 11 p. (3,27 m) au niveau de la contremarche du premier degré de la *crèpis* ($\pm 451,60$). Pour les réfections de l'égout n° 1, cf. *supra*, p. 31-32.

¹¹ Cf. *infra*, p. 130.

¹² Cote $\pm 450,96/451,00$ le long du mur est, $\pm 449,95/450,09$ pour le mur nord-est, $\pm 451,60$ le long du mur ouest au seul emplacement conservé (cf. plan MRA 1940/035).

¹³ Largeur hors œuvre, environ 0,80 m; l. des murs, environ 0,21 m; l. du canal, environ 0,48 m (1 ⅔ p.); radier sur pilotis à $\pm 449,07$; hauteur sous les dalles de couverture, environ 0,30 m (1 p.); sommet hors œuvre $\pm 449,51$ (cf. plan MRA 1976/006).

¹⁴ Largeur hors tout, environ 1,24 m (4 ⅙ p.), sommet à $\pm 449,39$.

¹⁵ Cf. *supra*, p. 38.

¹⁶ Dimensions hors œuvre au-dessus du ressaut de fondation: 7,43 × 6,74 m (25 × 22 p.) à l'est et à l'ouest, 7,43 × 5,28 m (25 × 17 ¾ p.) au nord-est et au nord-ouest.

courant, établies simultanément et d'un seul tenant. De part et d'autre de ces quatre exèdres, le mur de fond comporte un contrefort qui en double presque la largeur, sous le niveau de circulation du portique tout au moins; au-dessus, le mur montant, de largeur constante, devait accuser un retrait sur le parement du mur de fond dessinant une niche peu profonde¹⁷. Avec les têtes du mur sud¹⁸ qui, débordant l'alignement des murs extérieurs des portiques est et ouest, forment deux contreforts angulaires répondant à ceux des angles nord-est et nord-ouest, ces grands pans de maçonnerie devaient être donc rythmés par la série des arêtes verticales, disposées selon un schéma régulier, que dégagent les décrochements successifs du parement externe¹⁹. Les écarts notés entre parties symétriques sont peut-être à mettre au compte des imprécisions grevant les relevés de 1938-1940, mais ne dépassent que rarement la valeur d'un pied, ce qui est fort peu, eu égard aux dimensions totales hors tout du portique, y compris la largeur du *podium* du temple: 106,80 m au nord, 76,65 m à l'est, 76,33 m à l'ouest²⁰.

4. Niveaux et axes de circulation

Si les fondations telles qu'elles sont conservées n'atteignent plus nulle part le niveau de circulation antique à l'intérieur du portique, il faut admettre pourtant qu'il s'établissait partout à la cote $\pm 453,27$, de plain-pied avec le dallage du *podium* du temple lui-même. Telle est du moins la conclusion à laquelle nous sommes parvenu en nous appuyant sur plusieurs indices:

- la base de la demi-colonne accolée du Cigognier, marquant l'amorce du portique nord-est, se situe au même niveau que celle des colonnes du temple²¹;
- les substructions du portique, de même type tout autour de la cour, ne se différencient que par la profondeur à laquelle elles sont établies, et ce en raison de la topographie du terrain uniquement;
- les accès, que nous décrivons plus bas, confirment le surhaussement du portique par rapport au terrain environnant et à la cour.

Deux sondages pratiqués en travers du portique nord-est sont venus étayer encore ces remarques (Pl. 77.1; 78.1): une fois les tranchées de fondation du stylobate et du mur de fond remblayées, c'est l'ensemble de l'espace compris entre ces deux murs qui fut comblé jusqu'au niveau du *podium*. A part quelques tessons des II^e et III^e siècles, trouvés dans les couches superficielles, perturbées par les chercheurs de pierre du Moyen Âge, l'ensemble du mobilier récupéré ne dépasse pas la fin du I^{er} siècle²², attestant un remplissage au cours de la construction même du monument et excluant

¹⁷ Longueur au-dessus du dernier ressaut: 6,84 m (23 p.) à l'est et à l'ouest, 5,20 m (17 ½ p.) au nord-est et au nord-ouest; largeur au-dessus du dernier ressaut: 1,58/1,64 m (5 ½ à 5 ½ p.) pour le tronçon nord-est, et sans doute celui, symétrique, du nord-ouest, 1,72 m (5 ¼ p.) pour le tronçon est, 2,08 m (7 p.) pour la branche ouest. Pour ces niches ou exèdres peu profondes, voir par exemple celles du cryptoportique (et peut-être du portique?) du sanctuaire de Conimbriga, Alarcão et Etienne, *Conimbriga I*, p. 95, n. 27 et 28.

¹⁸ Cf. *infra*, p. 51.

¹⁹ Cf. Pl. 107.1.

²⁰ Soit, en pieds de 0,29736 m:

portique nord, avec le *podium*: 359 ⅓ p. (théoriquement 360 p. = 107,05 m) (= 3 *actus* = longueur d'une *insula*)

portique est: 257 ¾ p. (théoriquement 258 p. = 76,72 m)

portique ouest: 256 ⅔ p. (théoriquement 258 p. = 76,72 m).

²¹ Cf. *infra*, p. 62, 64-65.

²² La stratigraphie type établie sur la base de nos tranchées de sondage est-ouest (plan MRA 1975/005) et nord-sud (plan MRA 1975/006) à l'intérieur du portique nord-est explique la succession exacte des opérations de construction, datées par le matériel des couches fouillées par décapages successifs au sud de la coupe est-ouest. Au-dessous d'une couche superficielle qui a livré du matériel moderne mêlé à des tessons de diverses époques antérieures ou contemporaines de la construction du sanctuaire (20 à 100 apr. J.-C.), les couches 2 à 4 ont fourni un matériel antique de même époque, tout aussi peu homogène, qui appartient sans doute au dernier nivellement des terres de remblai du portique.

Ces dernières couches ne peuvent être datées avec plus de précision, probablement parce que leur stratification originale a été complètement bouleversée lors de leur prélèvement sur un autre emplacement et lors de leur dépôt entre les deux murs du portique nord-est. Au contraire, les couches 5 à 11 et 12 à 15 présentent deux séquences stratigraphiques inversées assez claires, avec du matériel flavien recouvert de tessons remontant à l'époque de Tibère; sans doute s'agit-il des couches superficielles du terrain en place lors du début des travaux, qui ont été déplacées, à deux reprises et par strates successives, lors de l'excavation des tranchées de fondation du portique. Les couches les plus profondes (16-19) offrent en revanche une stratification normale, résultat des occupations successives du site avant la construction du sanctuaire, avec du matériel remontant aux années 40 à 80 apr. J.-C. environ. Cf. *supra*, p. 34 et n. 63, et pour l'ensemble de cette stratigraphie, de son interprétation et du matériel récupéré, *infra*, p. 169-178.

l'existence, autrefois supposée par P. Schazmann, d'un cryptoportique²³. Faut-il admettre que toute la surface couverte par les trois branches du portique était dallée de grès de La Molière, à l'image du stylobate, ou les constructeurs s'étaient-ils contentés d'un sol de terre battue, recouvert peut-être d'un gravillon? Les indices nous manquent pour répondre à cette question.

Nos sondages de 1975-1977 nous ont en revanche apporté quelques précisions quant aux axes de circulation et aux accès de l'édifice. P. Schazmann et L. Bosset²⁴ avaient bien noté le départ du grand arc ménageant un passage du portique nord-est au *pronaos* du temple et restitué un dispositif symétrique assurant l'accès au portique nord-ouest. Le premier axe de circulation important, reliant, au travers du temple, les branches est et ouest du portique était ainsi établi. En revanche, et pour n'avoir pas suffisamment fouillé les avancées des murs latéraux des exèdres, L. Bosset avait cru pouvoir restituer quatre escaliers menant de l'extérieur du *temenos* à chacune des branches du portique. Un sondage profond dans l'axe de l'exèdre nord-est a dégagé en 1977 son mur de fond et révélé qu'il n'existait aucun dispositif d'escalier, ni aucun chemin d'accès dans son prolongement. Le dégagement du mur nord de l'exèdre est a permis d'exclure également la solution des escaliers parallèles au mur de fond du portique. Les salles annexes devaient donc toutes s'ouvrir de plain-pied sur le portique lui-même et n'étaient accessibles que de l'intérieur du sanctuaire. Un sondage mené au sud du portique est nous a conduit à rejeter aussi tout accès par le petit côté méridional des portiques est et ouest, contrairement aux suppositions de L. Bosset. Ainsi donc, les nefs est et ouest, au stylobate infranchissable depuis la cour, se terminaient-elles en cul-de-sac; elles n'étaient accessibles que par les portiques nord-est et nord-ouest, que l'on atteignait par l'escalier monumental du temple et par le *pronaos*, ou, venant de l'extérieur du *temenos*, par l'un des escaliers disposés aux angles nord-est et nord-ouest du portique, que L. Bosset ne restitua pas en 1940. Il n'avait en effet pas compris la fonction du gros massif de maçonnerie relevé à l'angle nord-est du portique dès 1934, et destiné à supporter les degrés de grès de La Molière d'une rampe d'accès au portique (Pl. 17.1)²⁵. Il avait fait de ce massif, pourtant relié au portique par des liens architectoniques serrés, le soubassement d'un monument tardif, adossé au sanctuaire, et sans rapport fonctionnel avec lui. Reprenant pour la troisième fois l'exploration de ces vestiges, faute de pouvoir fouiller l'aménagement symétrique, à l'ouest, nous avons acquis la certitude qu'il s'agit là des fondations d'un escalier permettant de franchir la dénivellation de près de trois mètres qui sépare le sol du portique du terrain entourant le sanctuaire. Prolongé par une rue, peut-être aménagée ultérieurement en portique²⁶, cet axe de circulation qui traverse le sanctuaire de part en part, sous les portiques et le *pronaos* du temple, se trouve ainsi relié au réseau des rues orthogonales séparant les *insulae* de la ville.

Sans autre fondation que le sol très résistant des dernières maisons détruites lors de la construction de l'édifice, le massif supportant les degrés de cet escalier a été élevé immédiatement après l'achèvement du mur extérieur du portique est et le comblement de sa tranchée de construction (Pl. 17.2, 3). Il est constitué d'une maçonnerie de petit appareil en moellons irréguliers, limitée à l'ouest par le mur du portique, au nord et au sud par un parement en grands blocs de pierre de La Molière, assemblés à joints vifs, goujonnés et cramponnés (Pl. 77.3)²⁷. Comme l'indiquent les «coups de sabre» visibles en plan, ce massif a été bâti en plusieurs étapes, des parements provisoires formant plusieurs caissons successifs destinés à contenir le blocage, coulé en plusieurs fois. Les traces de contremarches encore visibles à la base de la rampe nous autorisent à restituer 14 marches hautes de $\frac{3}{4}$ de p. (0,223 m) et larges de $1\frac{1}{2}$ p. (0,446 m), la dernière formant un palier large de 3 p. (0,893 m) qui supportait une avancée du dispositif architectural encadrant la porte²⁸; le premier degré se trouvait ainsi à 6,69 m en avant du mur du portique. Les traces de deux blocs de fondation, plus larges que les autres, en tête des parements nord et sud (l. 0,92 m au nord, seul conservé) nous portent à supposer deux soubassements

²³ P. Schazmann, *JSGU* 13, 1921, p. 64.

²⁴ L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 13, 16 et Pl. III = *JSGU* 32, 1940/41, p. 34-35 et pl. I.

²⁵ Id., *ibid.*, p. 22 et plan Pl. II/1, en F-L = *ibid.*, fig. 1, p. 37, et p. 41; plan MRA 1934/002.

²⁶ Cf. *infra*, p. 58-59.

²⁷ Deux assises du parement nord sont en partie conservées, la première avec son bossage (l. 0,61 m; h. 0,335 m pour un bloc, 0,43 m pour le second) sans doute caché par un remblai latéral qui devait coter $\pm 450,50$, la seconde, soigneusement parementée, avec un léger retrait sur la précédente (l. 0,45 m; h. 0,60 m). Ce sont six assises au moins qui devaient se superposer pour atteindre le niveau du portique; largeur hors œuvre restituée: 5,65 m (19 p.).

²⁸ Cf. *infra*, p. 118 et Pl. 107.1.

rectangulaires (6×4 p. = env. $1,78 \times 1,19$ m) flanquant l'escalier à sa base et réduisant sa largeur utile à 3,87 m (13 p.). Dès le cinquième degré, la rampe s'élargissait à 16 p. (4,76 m), bordée de part et d'autre d'un parapet de 0,45 m ($1\frac{1}{2}$ p.).

Un escalier semblable, quoique peut-être moins haut en raison de la remontée du terrain naturel, doit être restitué symétriquement à l'angle nord-ouest du portique.

En conclusion, même si ne subsistent que les fondations du dispositif, nous avons pu préciser le plan du vaste portique en Π entourant la cour, chaque branche désormais complétée par une chambre annexe ou exèdre, et relever quelques particularités de l'élévation, annoncées par certains détails des substructions, qui soulignent l'originalité du sanctuaire: portique et temple situés au même niveau sur un haut soubassement; cour intérieure en contrebas, accessible par le seul escalier axial du *podium*; cheminement transversal et liaison avec le réseau de la voirie urbaine par les escaliers d'entrée nord-est et nord-ouest exclusivement; fondations profondes et robustes annonçant une élévation de hauteur considérable.

